



Syndicat **C.G.T** des musées d'Orsay et de l'Orangerie

62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07

Tél : 01 40 49 48 60 – 43 01 - courriel : cgt@musee-orsay.fr

Jardin des Tuileries – 75001 PARIS

– courriel : cgt.orangerie@culture.gouv.fr

Paris, le 25 novembre 2010.

Assemblée générale du 23 novembre compte rendu

Mardi 23 novembre, une assemblée générale des personnels s'est tenue à 9 h 00 au musée d'Orsay, en zone marquée, à l'appel de l'intersyndicale Culture CFDT, CFTC, CGT, FSU, UNSA, SUD.

Avant de voter la grève, une large majorité des agents présents a souhaité à 9h50 inviter M. l'administrateur général (et/ou M. le président de l'établissement) à faire le point sur :

- l'évolution des effectifs de l'établissement,
- l'organisation du travail, notamment pour les agents postés,
- la précarité (situation des contractuels)
- le reliquat et le chèque-cadeau

...et notamment à clarifier les décisions prises par l'administration à la suite du CTP du 4 novembre, et avant le Conseil d'administration du 25 novembre à 14h30.

Car la CGT ne s'y retrouve pas : l'administration explique que ce qu'elle appelle les « *postes fixes* » ne sont pas des postes fixes, ce sont en fait des postes mobiles !

De même, le « *oui* » aux revendications de la CGT sur l'harmonisation des contrats 6.1 était un « *oui* » de principe, mais en fait pas un « *oui* » de réalité.

Car il y a un principe de réalité : la direction d'Orsay « *n'a pas* » les sous pour que ces 40 contrats (environ) soient « *conformes aux textes* » du MCC, comme le souhaite le ministre Frédéric Mitterrand.

Passer des contrats de un an à trois ans n'a pourtant pas d'incidence financière.

Pas les sous : sauf quand il s'agit – par exemple - d'inviter trois fois par an, des U.S.A. et d'ailleurs, des personnes qualifiées à siéger, qui se contentent de féliciter le président de la qualité – bien réelle – de la programmation scientifique.

L'administrateur a fait savoir qu'il ne souhaitait pas répondre à l'invitation des personnels de venir leur parler, craignant de s'y voir « *insulté* » ! Par qui ? Les personnels eux-mêmes ? Leurs représentants ?

Il est vrai qu'en CTP, poser une question sur les hauts recrutements est jugé discourtois et « *borderline* » : presque une injure (aux mœurs policées). La direction assimile « courtoisie » à « déférence », et « syndicaliste » à « laquais ».

Les personnels ont alors décidé de suspendre le vote de la grève jusqu'à l'obtention de réponses précises et explicites sur les points mentionnés ci-dessus.

A 10 h 20, l'assemblée générale a accueilli un rassemblement de collègues d'autres musées et d'autres secteurs du ministère de la Culture, venus soutenir les agents d'Orsay dans leurs luttes contre l'externalisation, la précarité et les conditions de travail dégradées.

Des communications téléphoniques avec l'administration ont eu lieu tout au long de la matinée, qui ont conduit les personnels à décider d'accepter à 12h30 la proposition de l'administration qu'une délégation soit reçue par elle, dans une salle de réunion, pour débattre des revendications liées aux effectifs et aux emplois, aux rémunérations et aux conditions de travail.

La délégation, composée d'une trentaine d'agents de divers services et d'une dizaine de représentants syndicaux CGT et SUD, a présenté ses revendications :

- **Les effectifs du musée : plafonds d'emploi MCC et EPMOO.**
- **Les besoins en effectifs dans la filière accueil-surveillance, notamment dans la cadre de la réouverture après travaux en 2011.**
- **La grille de rémunération des contractuels, les contrats sur besoins permanents à temps incomplet (6.1)**
- **Les taux horaires des contractuels sur besoins occasionnels ou saisonniers (6.2)**
- **Le reliquat de fin d'année et le montant du chèque cadeau.**

Les négociations se sont déroulées jusqu'à 17h30.

Voici l'accord qui a été conclu et validé :

sur les effectifs :

- le MCC a fixé pour 2011 le plafond d'emplois d'État à 465 pour l'EPMOO. Chaque année, les postes non pourvus sont supprimés. La CGT faisant observer que la totalité des départs en retraite prévus en 2011 ne seront pas remplacés, **l'administration s'engage à revendiquer auprès du MCC le maintien d'un effectif attribué de 476 ETP.**

L'administration assure que la phrase « *Gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences. Un recensement des fiches de poste permettra d'anticiper les évolutions des besoins, **en fonction des réductions des effectifs à venir.*** » sera supprimée du contrat de performance 2011-2013 présenté au CA du 25 novembre.

Et aussi la phrase : « *Il s'agit de transférer les postes laissés vacants par le départ des contractuels, puis de transférer tous les contrats des contractuels MCC, **pour ensuite transférer l'ensemble des emplois de titulaires.*** »

sur la surveillance :

- l'administration admet un besoin de 9 agents de surveillance supplémentaires pour les nouveaux espaces du pavillon amont. **L'administration s'engage à tout tenter pour obtenir ces 9 postes d'ASM, notamment dans le cadre du recrutement sur concours prévu en 2011.**

La CGT formule des doutes, les postes étant prioritairement destinés à d'autres établissements, et demande ce qu'il en sera des nouvelles salles d'expositions temporaires (arts graphiques) du 5^e étage (ex-salles « aux colonnes »). L'administration confesse qu'elle n'aura pas d'autre choix que d'y affecter des contractuels occasionnels. Pour la CGT, **c'est un tremplin vers l'externalisation.** Il importe de se mobiliser dès maintenant pour défendre les postes et les missions.

La CGT conteste vivement la généralisation des **postes fixes** au musée d'Orsay. Le ministère de la Culture l'a réaffirmé en octobre 2010 : « *Les moyens de surveillance humaine sont irremplaçables. La surveillance doit être continue et **mobile.*** »

Pourquoi l'EPMOO s'autorise-t-il à aller à l'encontre des préconisations de sa tutelle (une fois de plus) ?

L'administration assure que la phrase « *des postes fixes sont désormais en place, le mode de surveillance mobile [...] ayant montré ses limites, car il rendait la présence des agents peu visible (or, on le sait, la visibilité des agents et des caméras est fortement dissuasive).* » sera supprimée du contrat de performance 2011-2013 présenté au CA du 25 novembre.

sur les contractuels :

- Relèvement des indices des planchers les plus bas de la grille de rémunération des contrats **article 4** : de 300 à 350, et de 350 à 400. Cela concerne 6 agents environ.

Pourquoi la grille présentée au dossier du CA du 25/11 est-elle la version de 2009 ?

« *Parce que les dossiers du CA ont été envoyés avant le CTP du 4 novembre* » commente l'administration. Ce qui implique 2 choses :

- que le contrat de performance daté du 09/11/2010 est donc post-daté.

- que l'avis du CTP n'a pas été attendu pour compléter le dossier du CA à suivre...

L'administration refuse d'étendre cette grille à l'ensemble des articles 6.1 (besoins permanents à temps incomplet : accueil/information, caisses/contrôle, vestiaires...), bien que certains soient déjà à l'indice 350 sur contrats de 3 ans, sans que cela soit lié à leur ancienneté.

La CGT fait observer que les contrats d'un an sont en infraction avec la circulaire en vigueur au ministère de la Culture qui stipule des C.D.D. de 3 ans ou des C.D.I.

L'administration accepte la proposition de la CGT de réunir avant le 15 décembre un comité de suivi de la situation de chaque contrat (40 environ) avec mise à l'ordre du jour au prochain CTP du 13 janvier 2011.

- **Augmentation des taux horaires de vacation** (6.2) des agents de service (standard, courrier, garage...), soit de 8,86 € à **9,86 €**.

- **Augmentation des taux horaires de vacation** (6.2) des agents de surveillance, soit de 9,99 € à **10,99 €**.

sur le reliquat et le chèque cadeau :

L'administration souligne que le versement du reliquat ne relève pas de son budget, mais de celui du ministère. Toutefois, à la demande des syndicats, elle interviendra auprès du ministère pour motiver la justification de son versement, compte tenu des efforts accomplis par les personnels pour maintenir une haute fréquentation malgré un nombre réduit de salles ouvertes, du fait des grands travaux.

L'administration explique que le barème de calcul du montant du chèque cadeau est en augmentation. Toutefois, aux représentants qui demandent quel en est le montant, celui-ci : 180 € est identique à celui des années 2007 et 2008.

L'administration étudie la possibilité d'une augmentation, de 5 € au maximum.

Nous signalons que la CGT a déjà formulé le souhait que la direction organise deux réunions annuelles avec l'ensemble des personnels, à l'auditorium, pas seulement pour leur présenter un Powerpoint de la programmation des expositions et des grands travaux, mais aussi pour leur exposer les évolutions souhaitées pour l'établissement, ses perspectives et ses objectifs, les projets de service, etc.

La dernière réunion générale, qui suivait une conférence de presse et y ressemblait beaucoup, remonte à septembre 2008. Depuis, rien !

Sur ces deux réunions annuelles, la CGT demande l'inscription d'un article dans le projet de règlement intérieur de l'établissement qui sera examiné au CTP du 13 janvier 2011.